



## Préavis municipal n° 26-2025

Concernant l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total de CHF 2'650'000.-

### Rapport de la Commission des finances (COFIN)

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN dans le cadre du préavis 26-2025 s'est réunie le 1<sup>er</sup> septembre 2025 de 19h00 à 24h00 et le 11 septembre 2025 de 20h30 à 21h30 et s'est constituée comme suit :

|            |                          | Présences                | Présences                |
|------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|            |                          | 01 / 09<br>19h30 à 24h00 | 11 / 09<br>20h30 à 21h30 |
| Président  | Philippe Volet           | PLR                      | ✓                        |
| Rapporteur | Giuseppe Singarella      | PS et Allié.e.s          | ✓                        |
|            | Isabelle Jolivat-Zwyssig | PLR                      | ✓                        |
|            | Michèle Perrelet         | UCBSL                    | ✓                        |
|            | Bertrand Nanchen         | PLR                      | ✓                        |
|            | Pascal Gréverath         | ELU                      | Excusé                   |
|            | Alain Salanon            | Vert·e·s                 | ✓                        |
|            | Pascal Vienet            | UCBSL                    | Excusé                   |
|            | Yann Zimmermann          | PLR                      | Excusé                   |

Le rapporteur soussigné a assisté à la séance de la commission ad hoc du 20.08.2025, relative au présent préavis. Les points mentionnés dans le rapport de cette commission ad hoc ne sont pas repris dans le présent rapport.

Ont participé à cette séance (hors délibérations et votes) : lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre, Mme Sarah Lisé, municipale en charge des finances ainsi que M. Stéphane Roulet, Chef du Service des finances. Et M. Gérald Gygli, municipal des Bâtiments et domaines, lors de notre 2<sup>ème</sup> séance du 11 septembre 25.

Les membres de la COFIN les remercient pour leur collaboration et les explications fournies.

### Préambule

Ce préavis s'inscrit dans la continuité des préavis 09-2023, 06-2024 et 07-2024, qui visent à rénover les collèges Bahyse II & III. Le projet a débuté en 2016 par une analyse et une estimation des travaux nécessaires, mais a depuis été mis de côté, ce qui a aggravé les dégradations. Avec la législature actuelle, la rénovation des collèges de Bahyse II & III est devenue une priorité. Malgré l'urgence, divers facteurs structurels, décisionnels et légaux ont retardé le calendrier initial, qui prévoyait la fin des travaux d'agrandissement pour août 2026.



Aujourd'hui, nos autorités ont bonne espoir de pouvoir entamer la première étape des travaux d'agrandissement en juillet 2026 et achever la seconde en août 2028.

Bien que la possibilité d'un recours défavorable ne soit pas encore écartée, la situation des élèves et du corps enseignant est devenue insoutenable. Il est donc impératif de lancer la production des containers au plus vite, afin qu'ils soient installés et opérationnels dès avril 2026.

Le terme "containers" a été délibérément choisi pour souligner la différence avec les "pavillons" utilisés pour le réfectoire, qui se distinguent par une qualité de finition nettement supérieure, comparable à celle d'une construction traditionnelle.

Enfin, concernant les préavis 09-2023, 06-2024 et 07-2024, ceux-ci sont en voie d'achèvement et, à ce jour, aucun dépassement n'est à signaler.

### **Point sur la Situation financière actuelle**

Suite au préavis 09-2023, un mandat a été adjugé en décembre 2023 à la société WL Bau AG pour la location de containers temporaires, pour un coût total de CHF 3'460'985.-.

Par la suite, avec le préavis 06-2024, le Conseil a approuvé une dépense de CHF 1'760'000.-, non plus pour une location, mais pour l'achat de pavillons comprenant un réfectoire de 60 places ainsi que les locaux administratifs nécessaires aux activités de la direction des écoles.

Aujourd'hui, avec le présent préavis, il est demandé d'accorder un crédit de CHF 2'650'000. – afin de financer la location de dix salles de classe, qui accueilleront les élèves durant les travaux de rénovation. Le crédit global relatif à l'achat et à la location de ces pavillons et containers, en cas d'acceptation du présent préavis s'élève ainsi à CHF 4'410'000.-.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'achat de pavillons de qualité supérieure plutôt qu'une simple location, comme initialement prévu,
- mais surtout la sous-estimation initiale des travaux préparatoires liés à l'installation et à l'exploitation de ces modules (aménagements, raccordements aux réseaux, électricité, émoluments), ainsi que des frais de déménagement et des besoins informatiques, représentant environ CHF 782'000.- pour les deux préavis concernés.

Au montant cumulé des préavis 06-2024 et 26-2025 (CHF 4'410'000.-), il convient d'ajouter, afin d'obtenir une vue d'ensemble :

- le crédit d'étude voté dans le cadre du préavis 09-2023 : CHF 955'000.-,
- la première tranche du crédit alloué par le préavis amendé 07-2024, soit CHF 1'220'000.- (au lieu des CHF 1'700'000.- initialement prévus).

Ainsi, le total engagé à ce jour s'élève à CHF 6'585'000.-.



Il est important de souligner qu'à ce stade, aucun devis n'a encore été présenté concernant l'objet principal du projet, à savoir la rénovation et l'agrandissement des collèges de Bahyse II et III.

### **Réflexion de la Cofin**

Compte tenu de la situation actuelle et des contretemps potentiels qui pourraient nous contraindre à prolonger la location des containers, entraînant des coûts supplémentaires : la Cofin s'interroge sur la possibilité d'achat ou de location. Actuellement, une location sur 36 mois est proposée, avec un coût total de CHF 2'318'745.- (installation de chantier et location des modules, TVA incluse). En revanche, l'achat des containers s'élèverait à CHF 3'021'959.58 (TVA incluse).

L'achat entraînerait un coût supplémentaire de CHF 703'214.58 par rapport à la location, mais nous éviterions les frais liés à d'éventuelles prolongations, qu'elles soient de quelques mois ou années. De plus, nous deviendrions propriétaires des containers, ce qui nous permettrait de les utiliser ultérieurement ou les vendre.

En cas d'achat, le financement pourrait être assuré par un emprunt amorti sur une durée habituelle, plutôt que de puiser progressivement dans la trésorerie courante pour régler les factures en fonction des prestations réellement effectuées.

### **Proposition de Vœu**

La Cofin comprend la nécessité des classes provisoires qui seront installées sur le parking, un peu plus haut que la bibliothèque, à partir de Pâques 2026. Elle n'est pas opposée au principe d'une location sur 36 mois, qui représente une économie d'environ CHF 703'214 par rapport à l'achat. Cependant, elle s'interroge sur la durée réelle de cette location et sur l'impact financier des conditions contractuelles en cas de dépassement, que ce soit d'un mois ou d'une année.

### **Vœu**

Compte tenu de la situation actuelle, la Cofin demande à la Municipalité d'ajouter un ou plusieurs avenants au contrat de location des containers, afin de le rendre plus clair, transparent et flexible.

Ces clauses écrites devront préciser les conditions applicables en cas de dépassements ainsi que les modalités de rachat, de manière à mieux maîtriser l'impact financier d'un éventuel dépassement, qu'il soit mensuel ou annuel.

Elles devront également offrir la possibilité de transformer à tout moment le contrat de location en contrat d'achat, garantissant ainsi à notre collectivité la flexibilité nécessaire pour s'adapter rapidement à toute éventualité.

### **Conclusions**

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, à l'unanimité des membres présent, lors de la séance du 11 septembre, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :



**Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier décide**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II & III;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 2'650'000.- ;
- de prélever au fonds de réserve « Fonds d'équipements Champsavaux amont », la somme de CHF 153'863.-.

Blonay, le 18 septembre 2025

Pour la Commission des finances

Le Président

M. Philippe Volet

Le Rapporteur

M. Giuseppe Singarella